

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Étaient présents : VUAILLAT Bernard, LECHARTIER Marc-Antoine, MERMILLON Éric, GALOT Cécile, EVRARD Franck POCHET Eliane, BARRAS Olivier, BLANC Jean-Marc TOURNIER Frédéric.

Excusé : M. COTTIER Boris pouvoir à M. LECHARTIER Marc-Antoine,

Secrétaire de séance : M BARRAS Olivier

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour l'achat d'une partie de la parcelle AA 28 : accepté à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du 31/01/2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Revue des commissions & syndicats

- Bois et Forêts : Présentation du document de l'ONF par M. BLANC Jean-Marc concernant le bois soumis et non soumis.

Il est proposé de soumettre de nouvelles parcelles auprès de l'ONF. Il s'agit des parcelles I488, I200, I251, I1252, I12, I13 et H199 en totalité.

Il sera demandé à l'ONF s'il est possible de soumettre la parcelle K604 en partie.

- Camping : À la suite d'une visite de l'apave pour la mise aux normes du camping, un devis pour des travaux d'électricité a été demandé. Il est de 1189€ HT.

Le Gérant du camping va installer et financer un nouveau bungalow au printemps puis deux autres à l'automne.

Une demande d'extension du chalet d'habitation des gérants a été demandé.

Un estimatif des travaux a été réalisé.

Un devis comprend l'extension du chalet avec création de 2 chambres et d'un couloir, d'un montant de 26 800€ HT, un complément d'environ 10 000€ pour les finitions est à prévoir

Un second devis de 4 800€ HT qui comprend la fermeture d'une partie de la terrasse ainsi que son isolation.

Aucune subvention n'est envisageable car ces travaux sont destinés au chalet du gérant et pas à la location touristique.

Il est proposé d'installer des chicanes en bois démontable l'hiver sur la route du camping pour remplacer la signalétique mise en place par le département depuis 2 ans.

Un devis est à l'étude.

* - Traversée du village

Les travaux vont débuter la semaine du 7 mars 2022.

2 options restent à définir :

Le choix des tables de pique-nique en bois ou en acier laqué.

La seconde option est choisie et il est décidé d'adapter le nombre de table en fonction du budget restant.

Le mur de soutènement à l'entrée de la salle des fêtes doit être refait.

Il faut choisir entre un mur en béton banché et un mur en gabion et poutre en bois.

La seconde option est retenue avec 8 voix pour et une abstention.

-Budget 2022 : le budget est cours d'élaboration et sera voté au prochain conseil

- SIVOS : Mme PAGET-BANC Julie remplacera de Mme MOLLARET Laurène à compté du 28 février 2022 au poste d'ATSEM.

Fermeture à suivre d'une classe. La décision définitive sera prise au mois de juin. Un minimum de 48 élèves est nécessaire au maintien des 3 classe or à ce jour les effectifs seraient de 39 à 42 élèves. Des discussions sont en cours avec l'académie.

Le minibus scolaire sera livré mi-mars.

3- Délibérations

Délibération 2022-06 :

M. le Maire présente au conseil municipal la demande de M. BORDES Jacques d'acquérir la parcelle section I n° 1226, lieudit « Rosset » d'une surface de 1650 m², le conseil décide de vendre cette parcelle au tarif de 0.14€ le m², précise que cette vente se fera par acte administratif.

Délibération 2022-07 : (M. MERMILLON Eric quitte la séance)

M. le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement de la sortie de la salle des fêtes. Pour se faire, la commune doit acquérir une partie de la parcelle section AA n° 28, pour une surface de 243 m², le conseil décide d'acquérir une partie de cette parcelle auprès de M. et Mme MERMILLON Eric. Le prix d'achat est fixé à 10€ le m² pour 43 m² et 40€ le m² pour 200 m², soit un total de 8 430€, précise que cette vente se fera par acte administratif.

Questions diverses

- Dérogation scolaire : La famille Dupain de Menthieres souhaite scolariser son enfant à Confort. Le conseil accepte cette demande car un autre de leur enfant est déjà scolarisé à Confort.

- Affaire DE SMETT (Chemin sous roche) : L'affaire sera jugée au tribunal judiciaire

- Affaire DELAFOSSE : Mme DELAFOSSE fait appel du jugement

- Bibliothèque : Une convention pour la gestion de la bibliothèque va être signée entre la commune, l'association de la bibliothèque et le département. La gestion de celle-ci se fera par l'association. Mme Eliane Pochet représentera la commune au sein de l'association.

- Les travaux de la fibre optique devraient démarrer prochainement.

- Les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril.

Tour de table :

M. Bernard Vuillat informe le conseil que l'immeuble Deville sur la place Saint Roland va être vendu. Il a été vu avec l'acheteur pour réaliser des places de parking sur la parcelle située sur l'arrière du bâtiment.

Mme Eliane Pochet demande s'il est possible de faire stériliser les chats sauvages. Il faut s'adresser à la fourrière de l'agglo.

M. Éric Mermillon informe le conseil que le parcours des pompiers du 1^{er} mai aura lieu à Chézery et le festival des musiques du pays de Gex sera à Chézery en 2023.

Le prochain conseil aura lieu le 4 avril 2022 à 18 h30

Séance levée à 20h10

Le Maire,
Bernard VUAILLAT



Le secrétaire de séance
Olivier BARRAS